



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le premier octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_10_70

Date de convocation du conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 15

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry
Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme VALEAU LABROUSSE Christine
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. ELUERD Roland a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard
Mme HERAUD Murielle a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe
M. LABBÉ Hervé a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Nombre de votants : 24

Objet : **Décision modificative n° 5 du Budget Principal**

Secrétaire de séance : Monsieur HERBRETEAU Bernard

Madame Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal qu'afin de réajuster les comptes du budget principal, suite à la cession des matériels, il convient de modifier les crédits. Les crédits supplémentaires pourront permettre la réalisation des travaux de réparation du moteur de volée des cloches de l'Eglise de St Laurent et l'acquisition d'un téléphone portable.

Section d'Investissement

- | | |
|---|------------|
| ✓ Augmenter les crédits du Chapitre 024 : Produit des cessions : | 4 000,00 € |
| ✓ Augmenter les crédits de l'Opération 383 – Eglises - Article 21318 : | 3 500,00 € |
| ✓ Augmenter les crédits de l'Opération 371 – Matériel Informatique – Article 2185 | 500,00 € |

Afin de remplacer la gazinière de la Salle des Fêtes de St Amant, il est proposé de faire le virement de crédits ci-dessous :

Section d'Investissement

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'Op 107 – Salles de St Amant – Art 2188 : | 4 000,00 € |
| ✓ Diminuer les crédits de l'Op 401 – Salles des Fêtes de Montmoreau – Art 2313 : | - 4 000,00 € |

S'agissant de l'installation de miroirs et en fonction de la décision des élus, un virement de crédits sera nécessaire pour l'acquisition du miroir rue du Périgord à St Amant, celui de la Place de la Mairie à St Laurent de Belzagot et celui sollicité par le SEP Sud Charente.

Section d'Investissement

- | | |
|---|--------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'Op 397 – panneaux de signalisations - Art 2158 : | 1 000,00 € |
| ✓ Diminuer les crédits de l'Op 402 – Aire de Jeux – Art 2128 : | - 1 000,00 € |

Enfin, afin d'ajuster les crédits de l'opération de rénovation et d'agrandissement de l'Aire couverte, suite à l'ouverture des plis et notamment pour le lot 8 :

Section d'Investissement

- | | |
|--|---------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'Op 411 – Aire couverte – Article 2313 : | 32 000,00 € |
| ✓ Diminuer les crédits de l'Op 402 – Aire de Jeux – Art 2128 : | - 32 000,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus énumérées.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 01/10/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 02/10/2025

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN